

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune de BRAS PANON

REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à La demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière, une installation de traitement de matériaux, une station de transit de matériaux et un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit "Chemin Patelin" sur le territoire de la commune de Saint-André.

BP


Le Commissaire Enquêteur

Des moments programmés en mairie de Saint-Audebert =

le lundi 22 juillet 2019	de 9 ^h 00 à 12 ^h 00
lundi 29 juillet 2019	de 13 ^h 00 à 16 ^h 00
mercredi 7 août 2019	de 11 ^h 00 à 14 ^h 00
vendredi 16 août 2019	de 10 ^h 00 à 13 ^h 00
jeudi 22 août 2019	de 13 ^h 00 à 16 ^h 00

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation présentée par la société Méfabloc pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de ~~de~~ matériaux, d'une station de transit de matériaux et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit "Chemin Patelin" sur le territoire de la commune de Saint-Aude.

n° 17 / 19 / SPSB / PPI / ICPE

En exécution de l'arrêté du 3 juillet 2019 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Hubert Di NATALE

ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 32 jours du 22 juillet 2019 au 22 août 2019 les observations du public.

En mairie de Bras-Panon

les 25 juillet 2019	de 09	heures	00	à	12	heures	00
les 13 août 19	de 13	heures	00	à	16	heures	00
les	de	heures		à		heures	
les	de	heures		à		heures	
les	de	heures		à		heures	

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Di Natale

Hubert Di NATALE

BRAS-PANON

2

Judi
le 25 juillet 2019 de 09 heures 00 à 12 heures 00

Première journée :

1- Observations de M.

Valerie Léger - 0692663064

Propriétaire de la parcelle BC121 à proximité du projet de carrière.

Je suis venue ce jour consulter le commissaire enquêteur pour m'informer sur le projet de carrière, d'installation d'une carrière et d'une unité de stockage au lieu-dit « Chemin Patelin » avant de faire mes observations plus globales sur le projet.

BP
1

Cloture de la permanence de BRAS-PANON du 25 juillet à midi, après 1 consultation - observation et la venue d'un journaliste d'Antenne Réunion
Le Commissaire Enquêteur

D. L. L.

Christian Wojacki (HOLCIM) 01/08/19

Notre société est toute disposée à mutualiser nos moyens de concassage de "No Peuse" pour diminuer voire même supprimer les nuisances liées au trafic et au concassage en proposant le transport de matériaux à l'aide d'un BLONDIN qui traverserait la rivière pour amener les matériaux sur notre site de concassage.

BP
2

[Signature]

Ouverture de la permanence de BRAS-PANON du
 jeudi 13 août 2019
 à 13h00. le Commissaire
 l'Enquêteur Di Natale

Willy VAWM le 13/08/2018 à 15h55

BP3

Résident Chemin Paleis à St André, je suis formellement contre
 ce projet de carrière.

les garanties ne sont pas suffisantes par rapport aux risques:
 d'inondation : zone directe du lit de la rivière du Mat (Zone rouge)
 les solutions d'évacuation des eaux ne sont pas basées sur des études
 assez longues : quelle évolution de la topographie sur 25 ans?

Je souhaite une étude d'impact par rapport à la perte de rendement
 des sols en cas d'incapacité de remise en état.

Puisque les compensations pour les emplois de remplissage ne garantissent
 pas la disponibilité durant les 25 ans prévus, quelles compensations?
 Pour les agriculteurs alentours, subissant les aléas de poussière
 sur les plantes, le stress sur les élevages voisins : quelles indemnités,
 quelles compensations pour le préjudice.

⇒ ETUDE D'IMPACT NECESSAIRE POUR LES SOLS NON METIS EN
 ETAT.

Quelles garanties sur 25 ans que les déchets enterrés soient bien
 inertes et sans danger?

Tous les déchets fournis par le promoteur ne relèvent que D'INTENTIONS
 sans contrat d'engagement signé par l'Etat Bce.

Sous un contrôle rigoureux et une vigilance accrue les contrôles de l'Etat,
 peuvent s'assurer de la sécurité pour les riverains : pollution et
 inondation.

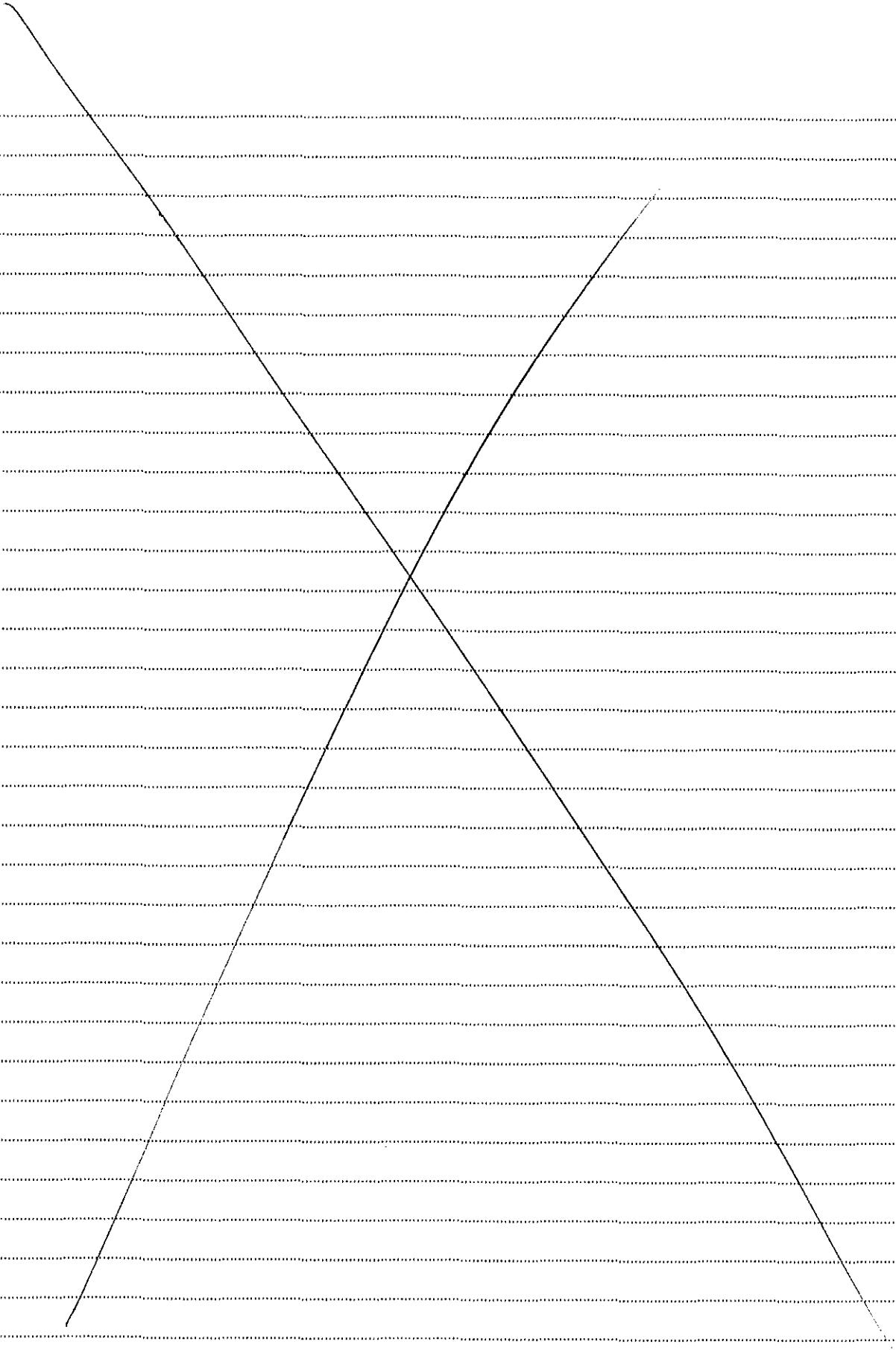
Notre sécurité ne doit pas être le fait que d'une entreprise avec
 des intentions uniquement commerciales.

Vale

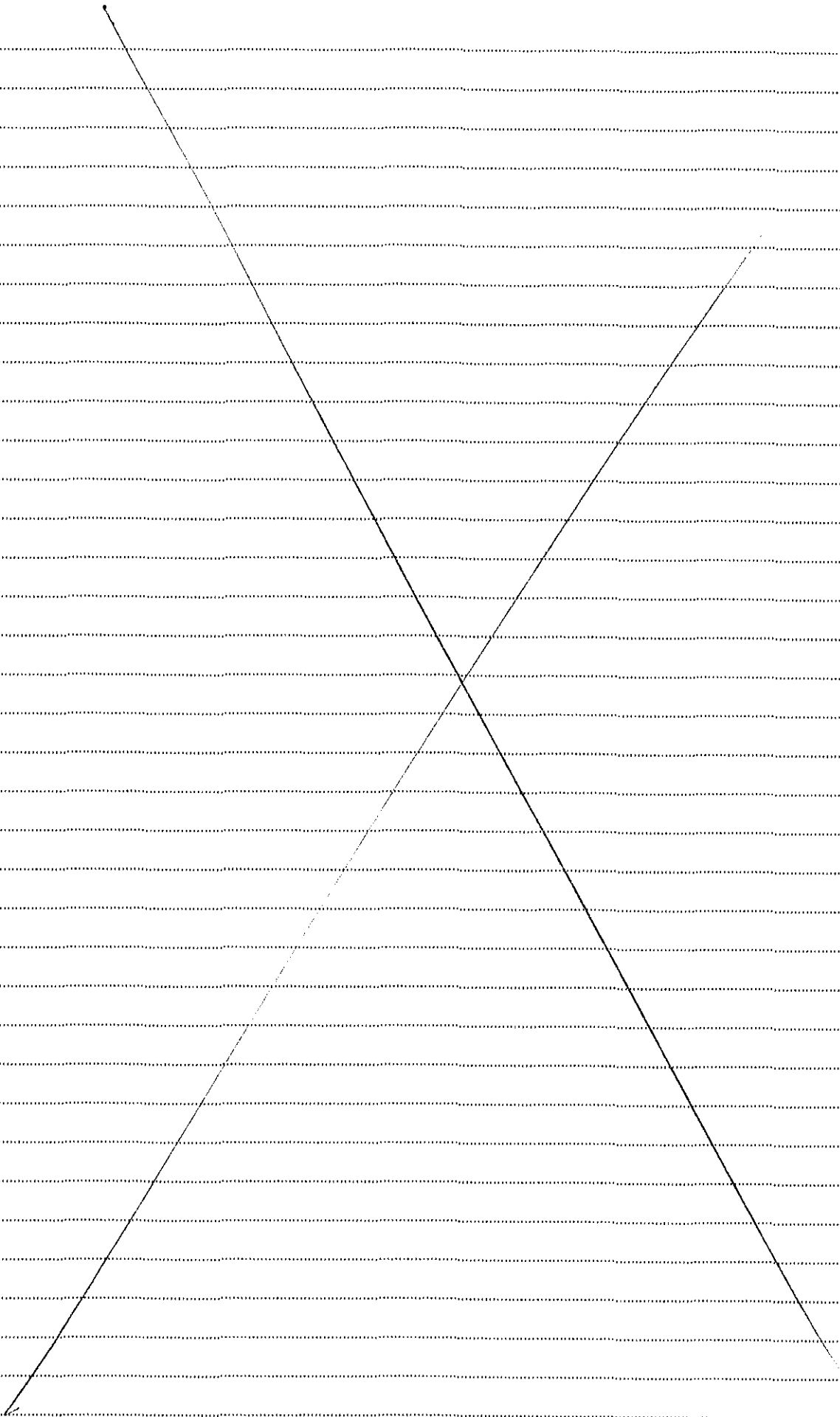
4
clôture de la permanence de Bus - PANON
du 13 août 2019 à 16^h 20
après 1 observation *De Nulok*

Voir clôture du présent registre en page 12

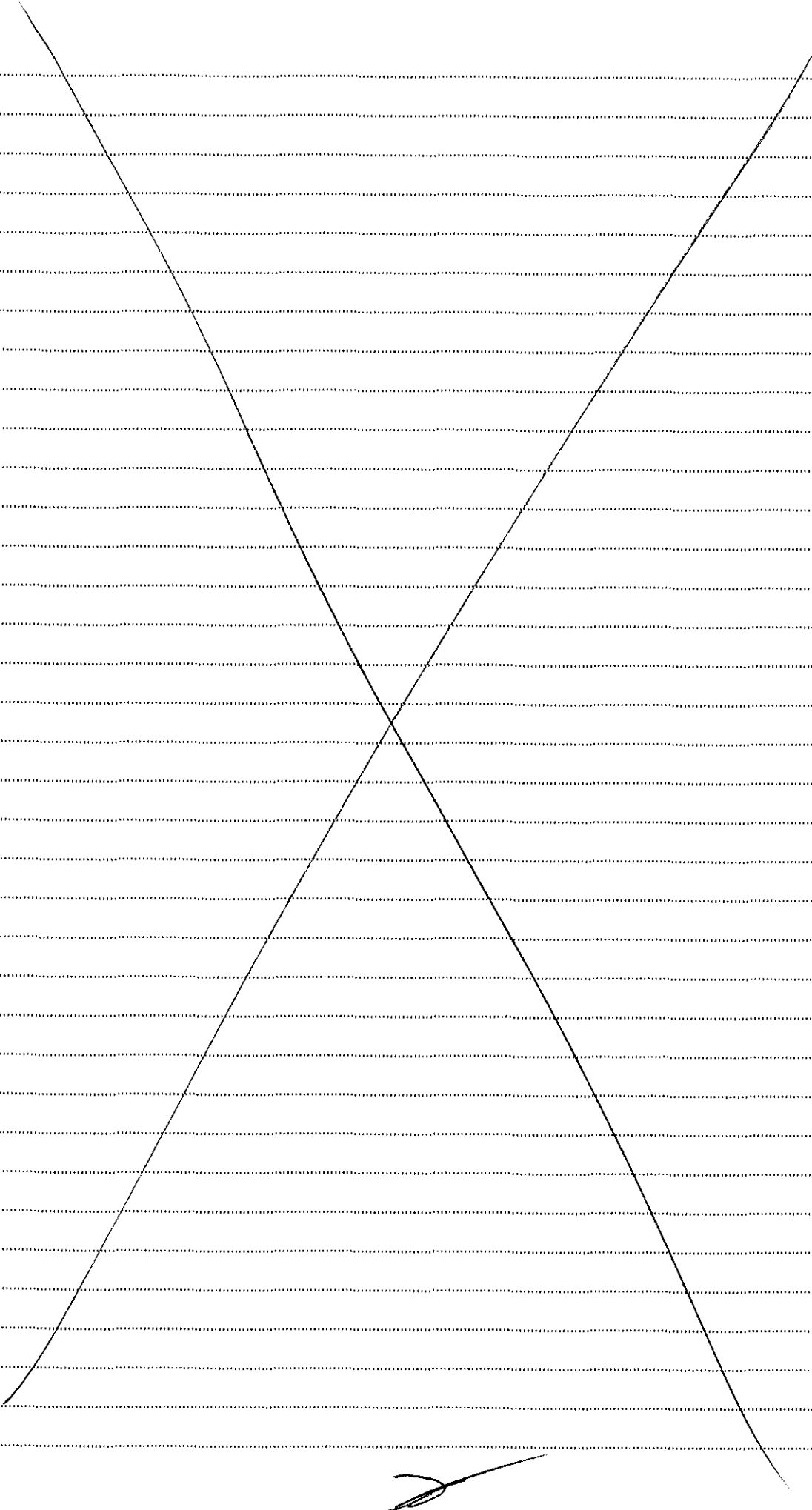




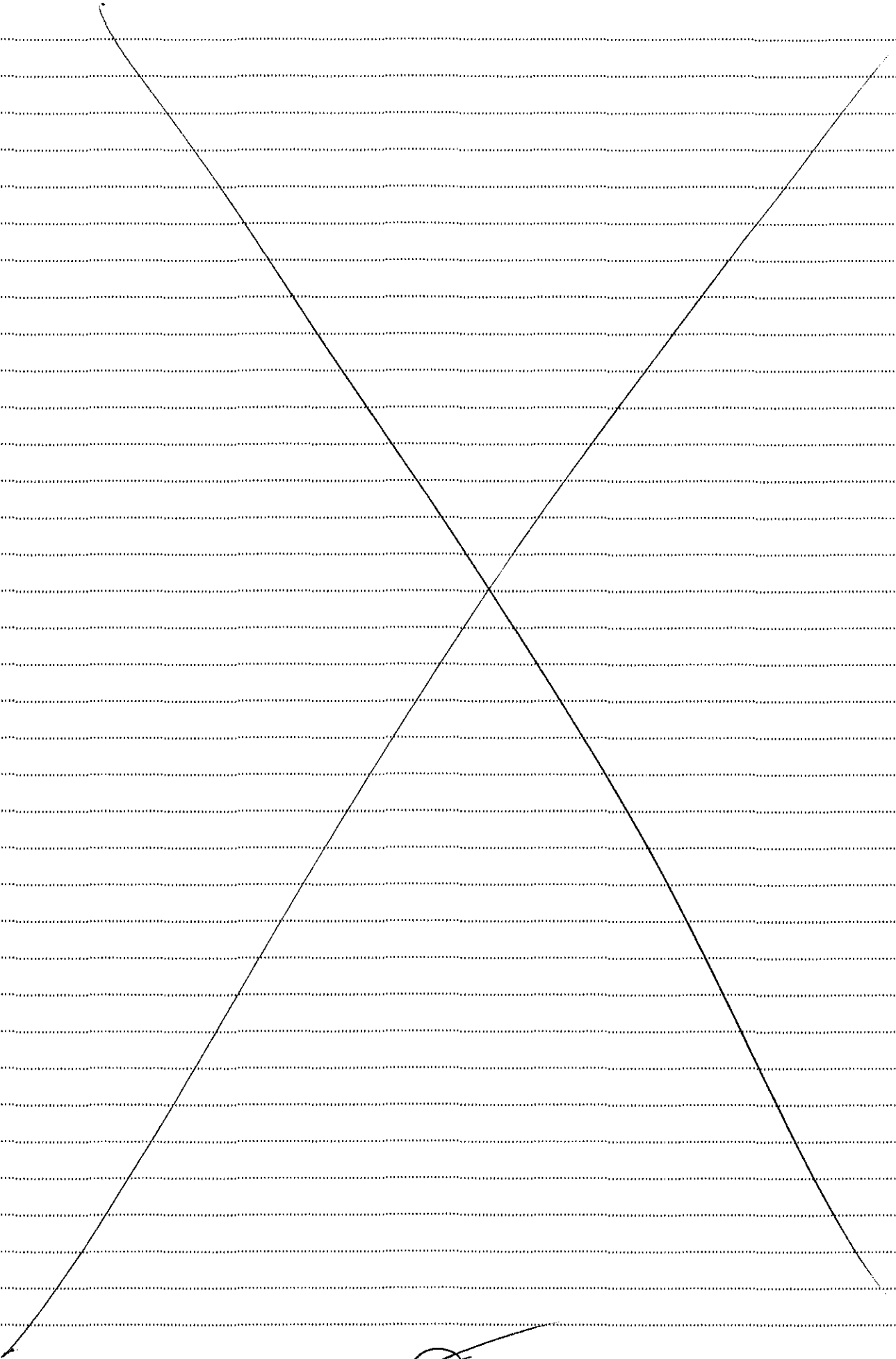
[Handwritten signature]



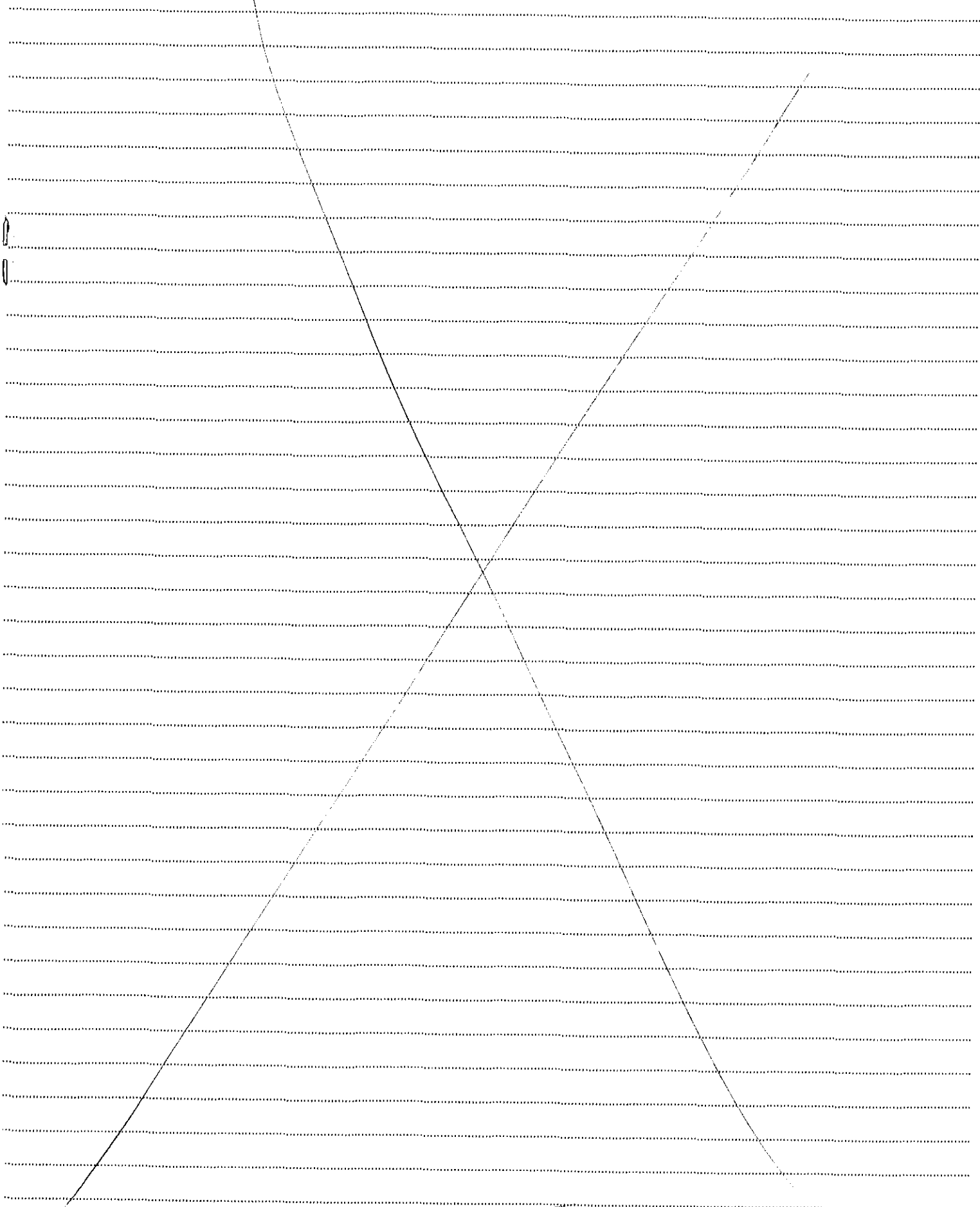
[Handwritten signature]



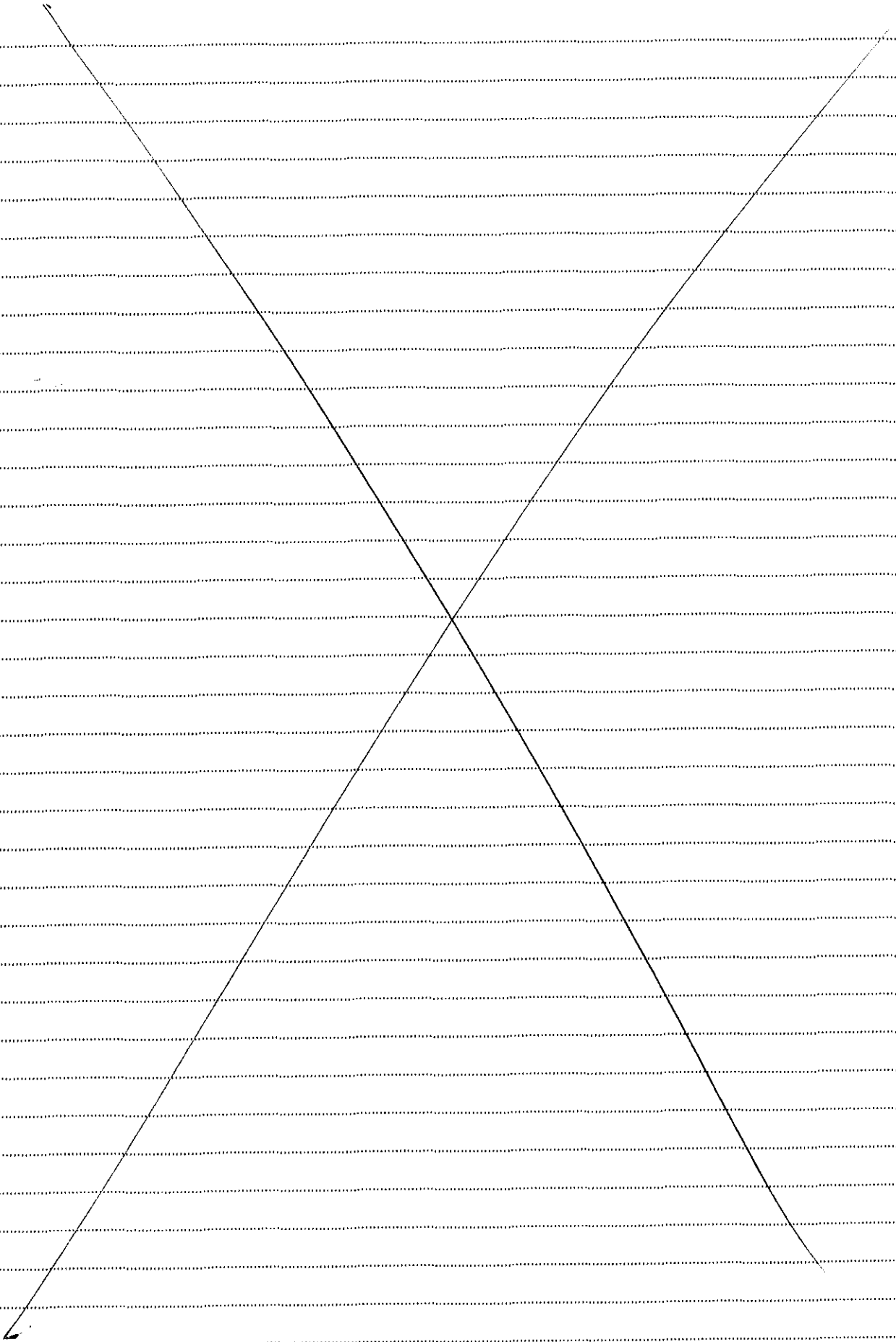
[Handwritten signature]



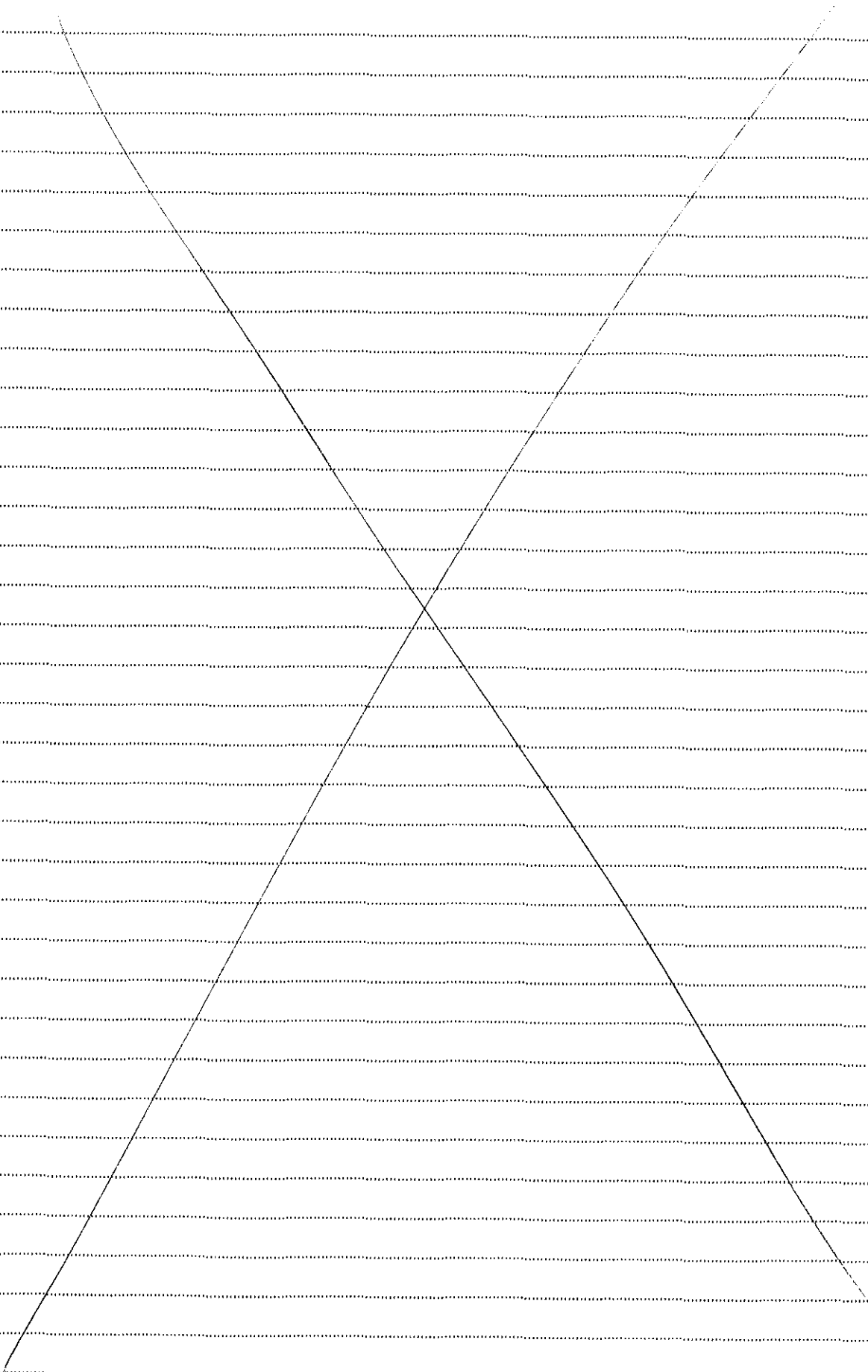
[Handwritten signature]



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

Le 23 août 2019 à 09 heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, sousigné Hubert DI NATALE déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs du

22 juillet 2019 au 22 août 2019 aux heures ouvrables de

de heures à la mairie de Bras-Panon heures

et de heures à heures

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par 3 personnes (pages N° 2

à 3). documents référencés BP1, BP2 et BP3

En outre, j'ai reçu 6 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du 20/08/19 de M. Louis LOT à LOT

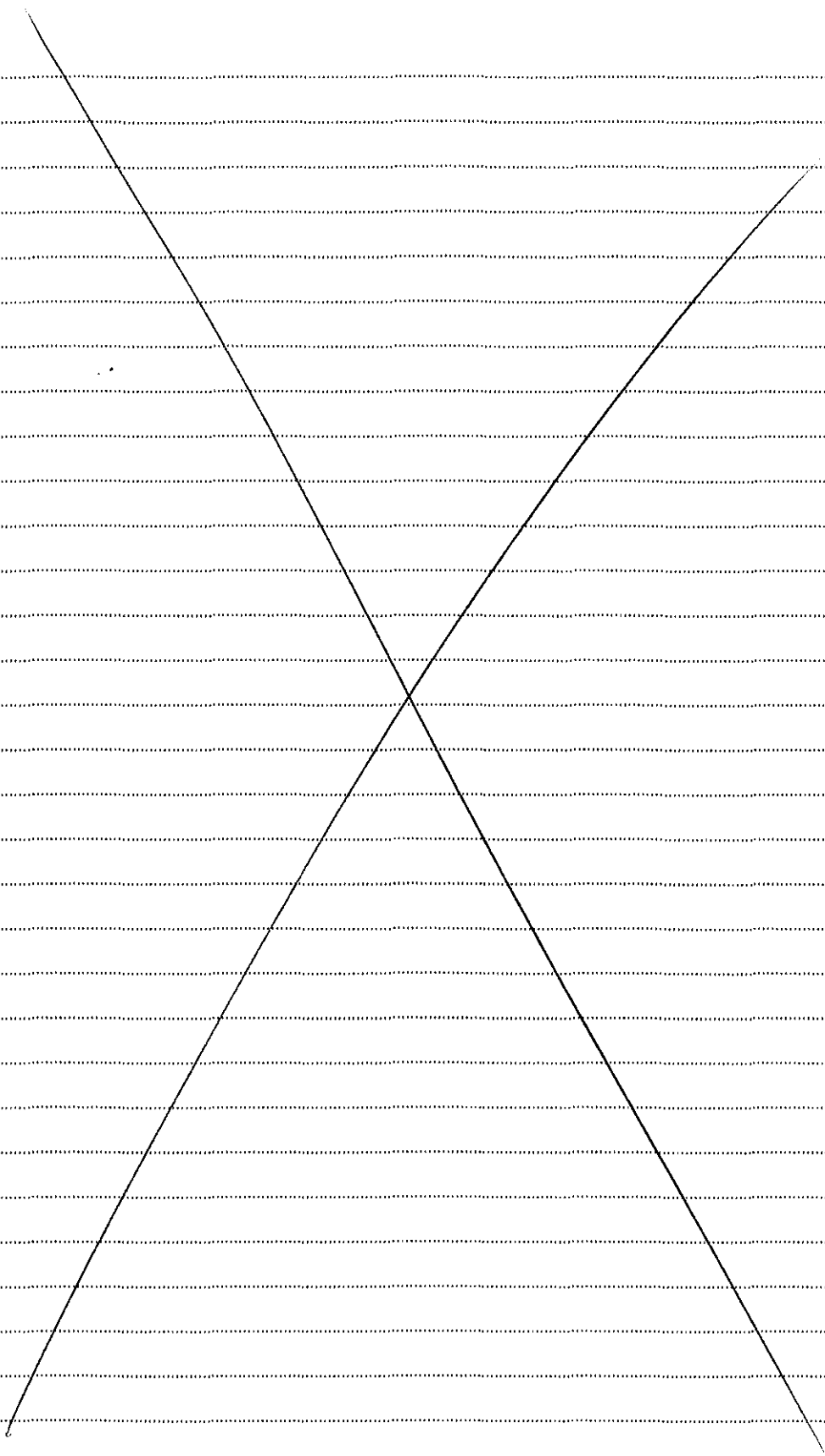
2° Lettre en date du de M.

3° Lettre en date du de M.

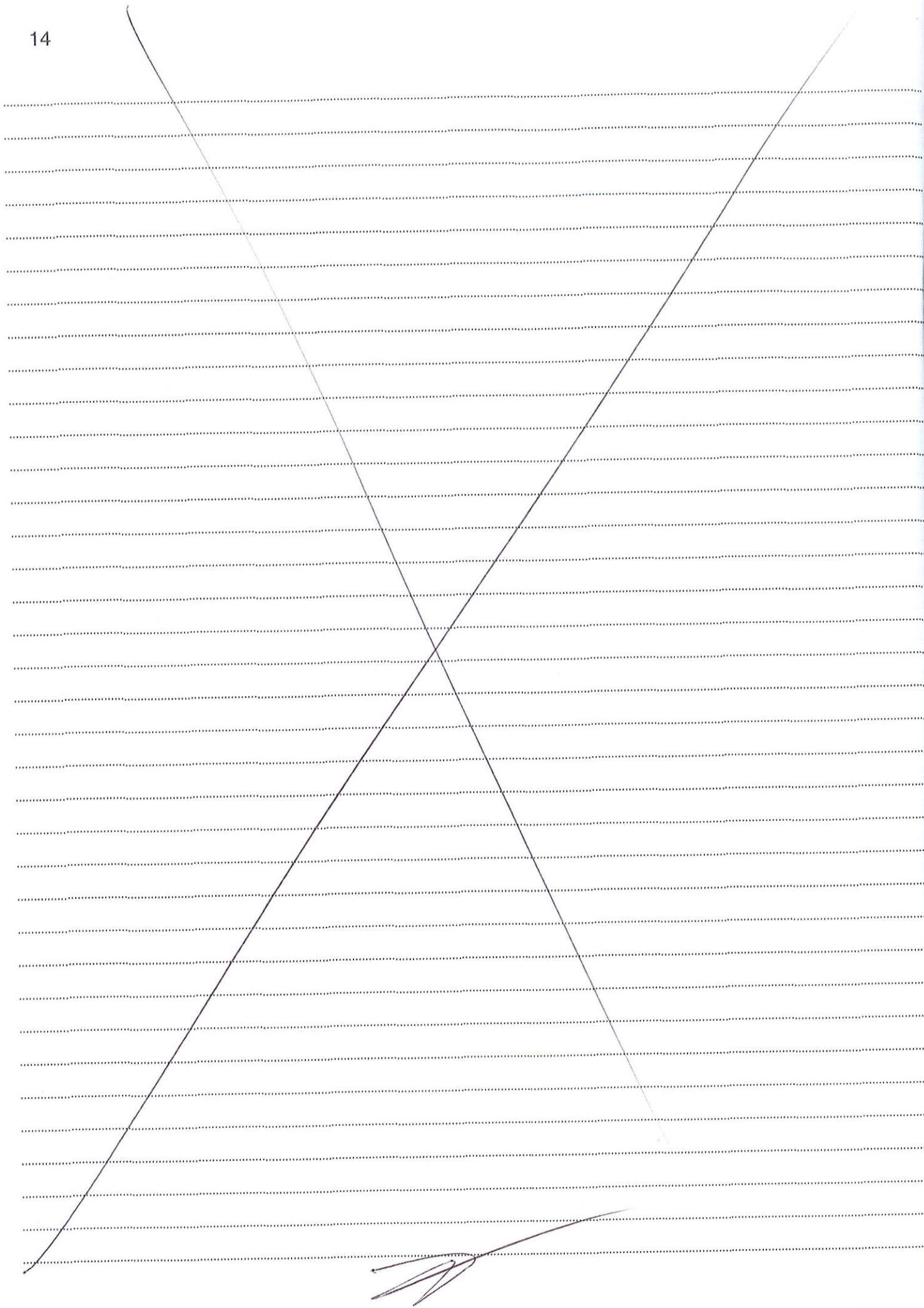
6 Communiqué enquêteur

Hubert Di Natale

[Large handwritten signature]



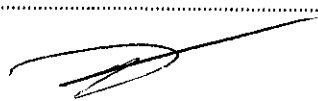
A small, dark, handwritten scribble or signature is located at the bottom center of the page. It consists of several overlapping, curved lines that are difficult to decipher as a specific name or mark.

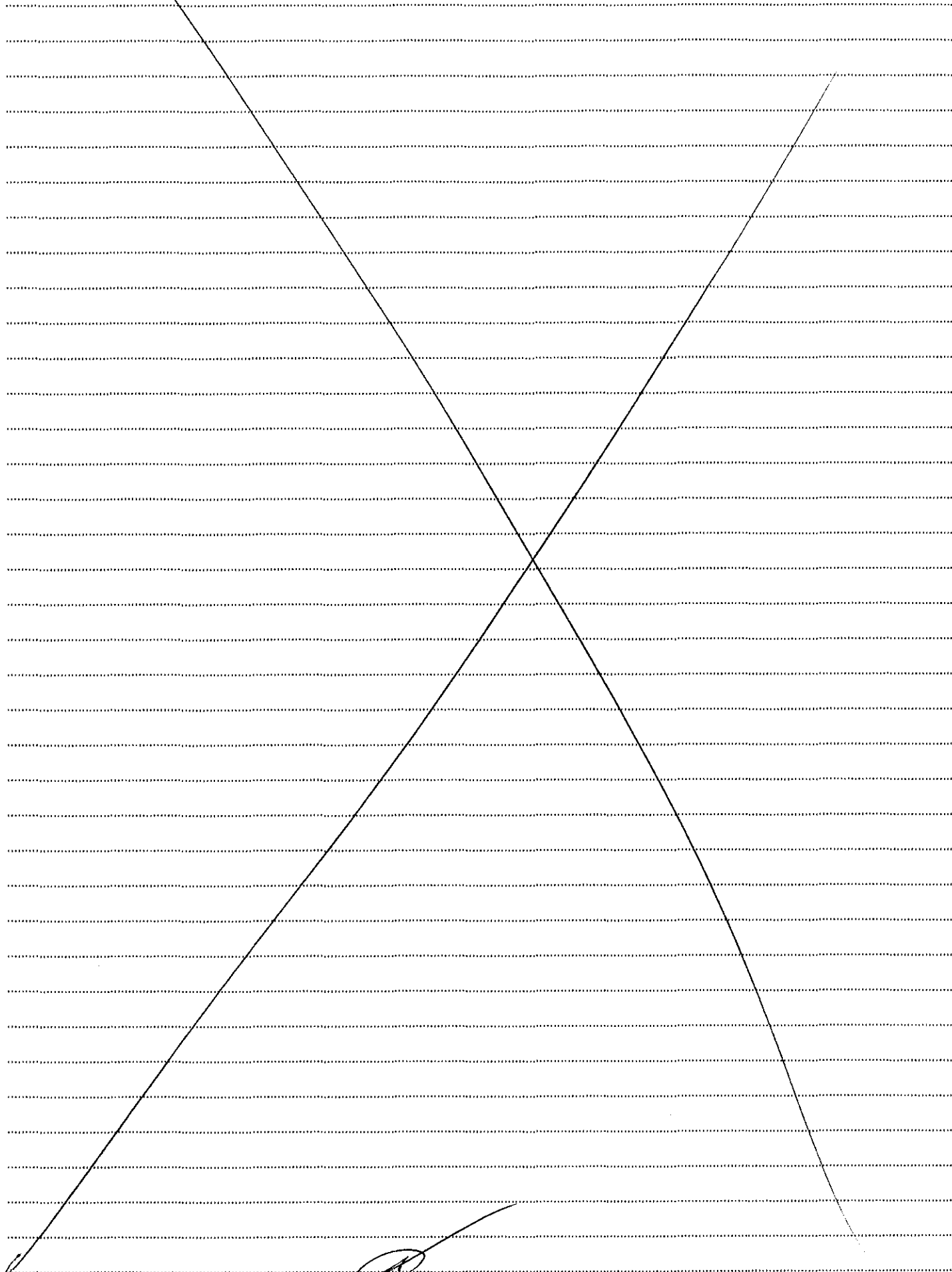


Le présent registre ainsi que les pièces
qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le
à M.

(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR





[Handwritten signature]